

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 914

17 avril 2013

SOMMAIRE

Aktua Asset Holdings, S.à r.l.	43838	Mobillix	43848
ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l.	43831	Monescarsel S.A.	43833
BIS MULTISERWIS - Niederlassung Lu- xemburg	43833	Monterey Finance Sàrl	43855
Building and Office Investment S.A.	43830	Next Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	43826
Business Development Services S.A.	43830	Omega Pharma Luxembourg S.à r.l.	43833
CPA Lux S.à r.l.	43843	Païperlek Investments	43857
Fibaco S.A.	43833	PALLINGHURST INVESTOR CONSOR- TIUM II (Lux) S.à r.l.	43868
Frazil S.A.	43826	Parisian Property Partners S. à r.l.	43833
Giesse S.A.	43834	P.P.I.L. S.A.	43826
Holz-Bois SA	43831	Randstad Recruitment & Selection S.A.	43832
Innova Inc. S.A.	43828	Sani-Maintenance Sàrl	43831
Jasmin Investments S.A.	43834	Sarabel Holding S.à r.l.	43832
La Comodonna S.A.	43829	SBWAM Bros S.à r.l.	43832
Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.	43834	Springre S.à r.l.	43872
Lasting S.A.	43827	Star Parks S.à r.l.	43872
LionLead SCA	43841	Thurnford S.A.	43828
Lux Dinvest S.à r.l.	43843	Tracol Construction S.A.	43870
Luxembourg Invest Company S.A.	43827	TransEuropean Property Holdings (Lu- xembourg) III Sàrl	43828
Lux Maritime Support S.à r.l.	43829	Valdivia Financial S.A.	43829
LuxOr Services	43846	Vencorp S.C.A. SICAR	43872
Machen Holding S.A.	43827	Victorie Holding International S.A.	43832
Manta Ray Partners S.A.	43830	Willowbrook S.A.	43834
Meridiam PGGM DIF Infrastructure D1	43851		
Moba Finance & Co S.A.	43853		

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 18 février 2013

- Est élu président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013030033/15.

(130036246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Next Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.172.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 février 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat;

- acceptation de la démission de James Allen, avec adresse au 2, Park Street, 1st Floor, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni, de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat;

- acceptation de la démission de Thomas Taylor, avec adresse au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis, de son mandat de commissaire, avec effet immédiat;

- nomination de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréée, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029993/19.

(130036682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.908.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 04 mars 2013.

1. L'assemblée générale décide de fixer le siège social au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2. L'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

- Madame Luisella MORESCHI, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Frédérique Vigneron, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Madame Patricia OSIEKA, demeurant professionnellement au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Et comme commissaire aux comptes:

- La société Gordale Marketing Limited, avec siège social au Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Luxembourg, le 04 mars 2013.

Pour FRAZIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013031140/20.

(130037894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Luxembourg Invest Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.720.

—
EXTRAIT

En date du 27 février 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- L'acceptation de la démission de Knut Reinertz en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- L'acceptation de la démission de Bondi Capital S.A. en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- La nomination de Patrick Kersten, né le 1^{er} février 1972 à Dudelange, Luxembourg, ayant son adresse au 26, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.
- La nomination de George Disewiscourt, né le 8 avril 1971 à Luxembourg, ayant son adresse au 59A, route du Vin, L-6841 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 01/03/2013.

Référence de publication: 2013029929/19.

(130036601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Machen Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.091.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2013

- La nomination de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Carlo SCHLESSER, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.
- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, né le 15 janvier 1962 à Esch/Alzette (L), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour copie conforme

Pour MACHEN HOLDING S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013029960/19.

(130036444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Lasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.394.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 février 2013

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS de sa fonction d'administrateur en date du 21 décembre 2012.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, dont elle terminera le mandat.

Cette nomination devra être entérinée lors de la prochaine Assemblée des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013029936/16.

(130036360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Thurnford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 173.254.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 04 mars 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurizio Mauceri de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société, Monsieur Paolo Capirizzo, né le 24 janvier 1975 à Lecce (Italie) et résidant à Via Pietro Nenni 33, I-73023 Merine di Lizzanello, Lecce (Italie), avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THURNFORD S.A.

Référence de publication: 2013031430/17.

(130037856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.682.

—
Par résolutions signées en date du 27 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Martinus C. J. Weijermans, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013031420/17.

(130037907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Innova Inc. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 156.256.

—
Extrait de la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des administrateurs, à savoir Christian Tailleur, James Body, Keimpe Reitsma, a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- du commissaire, à savoir TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013029867/18.

(130036878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Valdivia Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.982.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 28 juin 2012 tenue extraordinairement le 28 novembre 2012:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Me Jean-Marie VERLAINE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2018.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Pour VALDIVIA FINANCIAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013030182/16.

(130036496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Lux Maritime Support S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 169.667.

Der bisherige alleinige Teilhaber der Lux Maritime Support S.à r.l. (die „Gesellschaft“), namentlich Securo Pro Lux S.A., hat mit Wirkung zum 31. Dezember 2012 die Gesamtheit seiner 100 Anteile der Gesellschaft auf die

Securo Pro Lux S.A., handelnd für ihr Compartment 4 „Northern Invest Portfolio I“, mit Sitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter B 150232, übertragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Februar 2013.

Für Lux Maritime Support S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013029927/16.

(130036138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

La Comodonna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 33.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 24 mai 2012 à 14 heures

Résolutions

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction arrivés à échéance courant 2012 soit:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, demeurant professionnellement au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Monsieur Jérémy STEFFEN, demeurant professionnellement au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Madame GALINA ROKOSUIEVA, demeurant professionnellement au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Les mandats des Administrateurs en fonction sont reconduits pour une période de 6 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction arrivé à échéance courant 2012:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, rue des Romains L-8041 STRASSEN

Le mandat du Commissaire est reconduit pour une période de 6 ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018.

LA COMODONNA S.A.

Référence de publication: 2013031239/22.

(130038003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Manta Ray Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 156.367.

Extrait des résolutions du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 février 2013

- Le siège social est transféré au 22, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, et ce, à dater de ce jour.
- Les démissions de Monsieur Luc GERONDAL, Madame Sandrine BISARO et Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateurs de la Société, ont été acceptées avec effet immédiat.
- La démission de la société REVICONSULT SARL, en tant que commissaire aux comptes, de la Société a été acceptée.
- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, et ce, avec effet immédiat, et pour une durée de trois ans:
 - Monsieur Marcel BENHAMOU, né le 01.04.1953 à Colomb-Bechar (Algérie), demeurant en Géorgie, 380062 Tbilisi, 41, Tabidze Street.
 - Monsieur Mirian Alexander KARASHVILI, né le 22.04.1959 à Telavi (Géorgie), demeurant en Géorgie, 380062 Tbilisi, 47, avenue Vaja-Phshavela.
 - Monsieur David TAVARTKILADZE, né le 08.09.1970 à Tbilisi (Géorgie), demeurant en Géorgie, 380062 Tbilisi, 41, Tabidze Street, Apt 8, Tbilisi.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013031272/22.

(130037910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Building and Office Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 34.384.

Ce dépôt annule et remplace le dépôt Nr. L130038129 du 05.03.2013

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour: BUILDING AND OFFICE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013031040/16.

(130038372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Business Development Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 39.984.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 19 février 2013

Troisième résolution

L'assemblée Générale, décide de nommer Monsieur Nathan MACECCHINI (né le 3 avril 1989 à Verdun France, demeurant 20 avenue du Cor de Chasse 1640 Rhode Saint Genèse Belgique) comme administrateur en remplacement de Monsieur Louis KEYMOLEN, jusqu'à l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2017.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013031041/16.

(130037735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.382.

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin (Feri Trust (Luxembourg) S.A., handelnd im eigenen Namen, aber für Rechnung und im Auftrag von ÄVWL-Lux-FIS -Teilfonds ÄVWL-Alternatives; die "alleinige Gesellschafterin") der Gesellschaft vom 29. Januar 2013 geht hervor:

- dass die alleinige Gesellschafterin beschlossen hat, unter dem spezialisierten Investmentfonds ÄVWL-Lux-FIS mit Wirkung zum 1. Januar 2013 einen neuen Teilfonds mit Namen "ÄVWL-Alternatives 2" durch Aufteilung von Teilen des Vermögens des bislang bestehenden Teilfonds "ÄVWL-Alternatives" zu gründen;

- dass nach der tabellarischen Auflistung zur Aufteilung der Vermögenswerte die Anteile an der Gesellschaft nunmehr durch den neuen Teilfonds mit Namen "ÄVWL-Alternatives 2" gehalten werden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. März 2013.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013030928/19.

(130038178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Holz-Bois SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.862.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 24 avril 2012

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires nomme:

-1- Monsieur Patrick DAMS, né à Wilrijk (Belgique), le 07/03/1960 et demeurant à B-6812 Suxy (Belgique), Grand Rue, 80, est nommé aux fonctions: d'administrateur, de président du Conseil d'administration et administrateur-délégué, pour une période de six années, en reconduction de son mandat.

-2- Monsieur Pierre Scholtes, né à Mellier (Belgique), le 29/05/1947 et demeurant à B-6860 Légise (Belgique), rue du Comité Mellier, 37 aux fonctions d'administrateur, pour une période de six années, en reconduction de son mandat.

-3- Madame Valérie Sindic, née à Etterbeek (Belgique), le 06/03/1968 et demeurant à B-6812 Suxy (Belgique), Grand Rue, 80, est nommé aux fonctions d'administrateur, pour une période de six années, en reconduction de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick DAMS / Valérie SINDIC / Pierre SCHOLTES

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013031174/19.

(130038379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Sani-Maintenance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 160.962.

EXTRAIT

Suite aux cessions de parts du 05 mars 2013 entre la société AFB Services Limited et

- Monsieur Bosandja MAKELA, il résulte que le capital social est ainsi réparti:

- Monsieur Bosandja MAKELA: 100 parts sociales,

- Total des parts: 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Pour Sani-Maintenance Sàrl

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2013031370/16.

(130038359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

SBWAM Bros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.001,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 86.988.

Suite à la cession de 1 part sociale de classe B de Adcell Capital Inc. à Mid Europa Fund III LP en date du 10 Janvier 2013, le capital social de la société est réparti comme suit:

Mid Europa Fund III LP	66.236 parts de classe A
Mid Europa Fund III LP	1 part de classe B
One Co-Investment LP	33.712 parts de classe A
Adcell Capital Inc.	52 parts de classe A

Mr. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013031385/16.

(130037990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Sarabel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 155.465.

Associé(s):

Ancienne dénomination:

Sarabel B.V./S.à r.l.

RCS: B136083

Nouvelle dénomination (nouveau adresse):

Sarabel B.V./S.à r.l.

RCS: B136083

Siège social: 18, Place Bleech, L-7610 Larochette

Larochette, le 4 mars 2013.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013031371/17.

(130038068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Victorie Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 153.479.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032021/10.

(130039039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Randstad Recruitment & Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013031914/11.

(130039198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Omega Pharma Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 122.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013031859/11.

(130039089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

BIS MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la société privée à responsabilité limitée, BIS MULTISERWIS SP. Z.O.O., avec siège social à ul. Prudnicka 40, PL – 47-300 KRAPKOWICE, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031845/12.

(130038665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Monescarsel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9061 Ettelbrück, 24, rue Abbé Joseph Flies.

R.C.S. Luxembourg B 109.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013031839/10.

(130039058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Fibaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013031836/10.

(130038713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Parisian Property Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013031870/11.

(130038690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Giesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 65.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 février 2013.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat M. Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013029819/16.

(130036796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Jasmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 67.529.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 février 2013

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS de sa fonction d'administrateur en date du 21 décembre 2012.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, dont elle terminera le mandat.

Cette nomination devra être entérinée lors de la prochaine Assemblée des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013029889/16.

(130036349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Willowbrook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 79.917.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013032032/12.

(130039139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 172.657.

In the year two thousand and twelve on the nineteenth day of December.

Before us Me Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1."M GP Empire S.à r.l.", a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number

B 149757, owner of six hundred (600) Class A shares and twenty two million three hundred ninety two thousand four hundred ten (22,392,410) Class B shares;

here represented by its attorney-in-fact, Florence Joubert, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on December 18, 2012.

2. Mr Henry Lloyd Richards, born in Hong Kong on December 13, 1951 and with professional address at 1 Buckingham Place, London SW1E 6HR, United Kingdom, owner of four hundred (400) Class A shares and one hundred fifty six thousand two hundred fifty (146,250) Class B shares,

here represented by his attorney-in-fact, Florence Joubert, prenamed, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on December 18, 2012.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholders of the above named persons and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of "Lands Improvement Holdings Empire S.à.r.l.", having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172657 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on October 24, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on December 7, 2012 number 2977.

Which appearing persons, represented as aforesaid, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the issued capital and subscriptions of parts of class B by the existing participants MGP Empire S.à r.l. and Mr Henry Lloyd Richards and payment of such subscriptions by a contribution in kind of parts in Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l. and cash.

2) Decision to consequently amend Article 6, paragraph A) of the Company's Articles to reflect the above resolution. Then, the participants take the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company by an amount of two million four hundred nine thousand five hundred thirty eight Pounds Sterling (GBP 2,409,538.-) so as to raise it from its present amount of twenty two million five hundred forty nine thousand six hundred sixty one Pounds Sterling (GBP 22,549,661.-) to twenty four million nine hundred fifty nine thousand one hundred ninety nine Pounds Sterling (GBP 24,959,199.-) by the issue of two million four hundred nine thousand five hundred thirty eight (2,409,538) new class B parts, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part issued with an issue premium of point three three two six seven three three six eight Pound Sterling (GBP 0.332673368) per part.

Subscription and Payment

Thereupon the existing participants decide to accept the subscriptions of the following parts:

- two million three hundred ninety two thousand eight hundred forty (2,392,840) new parts of class B by the existing participant MGP Empire S.à r.l., pre-named, here represented by its attorney-in-fact, Florence Joubert, pre-named.

Payment for the subscription by "MGP Empire S.à r.l.", prenamed, is made by way of contributions in kind to the Company by "MGP Empire S.à r.l.", prenamed, of five hundred (500) parts, representing the entire share capital in "Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l." ("LIH Colchester"), a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, having its registered office 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162474.

Proof of the existence and value of the contribution by MGP Empire S.à r.l. of parts of LIH Colchester for a total amount of three million one hundred eighty eight thousand eight hundred seventy four Pounds Sterling and fourteen Pence (GBP 3,188,874.14) including an amount of two million three hundred ninety two thousand eight hundred and forty Pounds Sterling (GBP 2,392,840.-) in respect of capital and an amount of seven hundred ninety six thousand thirty four Pounds Sterling and fourteen Pence (GBP 796,034.14) in respect of premium and the proof transferability of the parts has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by delivery of contribution certificates by MGP Empire S.à r.l. as well as a certificate of LIH Colchester.

- sixteen thousand six hundred ninety eight (16,698) new parts of class B by the existing participant Mr Henry Lloyd Richards, pre-named, here represented by its attorney-in-fact, Florence Joubert, pre-named.

The class B parts are issued at the par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part with an issue premium of three three two six seven three three six eight Pence (GBP 0.332673368) per part.

Payment for the subscription by Mr Henry Lloyd Richards, prenamed, is made by way of cash in the total amount of twenty-two thousand two hundred fifty two Pounds Sterling and ninety eight Pence (GBP 22,252.98) including an amount of sixteen thousand six hundred ninety eight Pounds Sterling (GBP 16,698.-) in respect of capital and an amount of five thousand five hundred fifty four Pounds Sterling and ninety eight Pence (GBP 5,554.98) in respect of premium as has been evidenced to the undersigned notary.

As a result of the above subscriptions the total amount of three million two hundred eleven thousand one hundred twenty seven Pounds Sterling and twelve Pence (GBP 3,211,127.12) is as of now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6, paragraph A) of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The Company's corporate capital is set at twenty four million nine hundred fifty nine thousand one hundred ninety nine Pounds Sterling (GBP 24,959,199.-) divided into the following classes of parts:

- One thousand (1,000) parts of class A with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part
- Twenty four million nine hundred fifty eight thousand one hundred ninety nine (24,958,199) parts of class B with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per part

The Company may issue parts of any class with a premium.

The capital of the Company may be increased or reduced from time to time in compliance with Luxembourg legal requirements."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand eight hundred ninety five euros (EUR 2,895.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg),

Ont comparu:

1. «MGP Empire S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 149757, établie et ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, propriétaire de six cents (600) parts sociales de classe A et vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille quatre cent dix (22.392.410) parts sociales de classe B,

ici représentée par Mme Florence Joubert, employée privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 décembre 2012,

2. M. Henry Lloyd Richards, né à Hong-Kong le 13 décembre 1951, établi et ayant son lieu de résidence au 1 Buckingham Place, London SW1E 6HR, Grande-Bretagne, propriétaire de quatre cents (400) parts sociales de classe A et cent cinquante-six mille deux cent cinquante (156.250) parts sociales de classe B,

ici représenté par Mme Florence Joubert, employée privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 décembre 2012,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée «Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.», ayant son siège social au 2-8A, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 172.657 («la Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 24 octobre 2012, publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» le 7 décembre 2012 numéro 2977.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda:

1) Augmentation du capital social émis et acceptation des souscriptions des parts de classe B par les associés existants «MGP Empire S.à r.l.» et M. Henry Lloyd Richards et paiement de ces souscriptions par un apport en nature de parts dans «Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l.» et en espèces.

2) Décision de modifier en conséquence l'article 6, alinéa A) des Statuts de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société d'un montant de deux millions quatre cent neuf mille cinq cent trente-huit livres sterling (GBP 2.409.538,-) afin d'augmenter du montant actuel de vingt-deux millions cinq cent quarante-neuf mille six cent soixante et un livres sterling (GBP 22.549.661,-) à vingt-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 24.959.199,-) par l'émission de deux millions quatre cent neuf mille cinq cent trente-huit (2.409.538,-) nouvelles parts de classe B, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, émises avec une prime d'émission de zéro virgule trois trois deux six sept trois trois six huit Livre Sterling (GBP 0.332673368) chacune.

Souscription et Paiement

Ensuite, les associés existants ont déclaré accepter les souscriptions des parts suivantes:

- deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante (2.392.840) nouvelles parts de classe B par l'associé existant «MGP Empire S.à r.l.», susmentionnée, ici représentée par Mme Florence Joubert prénommée.

Le paiement pour la souscription par «MGP Empire S.à r.l.» s'effectue par l'apport en nature à la Société de cinq cents (500) parts, représentant le capital total, dans «Lands Improvement Holdings Colchester S.à r.l.» («LIH Colchester»), une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162474.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport par «MGP Empire S.à r.l.» de parts de «LIH Colchester» pour un montant total de trois millions cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-quatorze livres sterling et quatorze pence (GBP 3.188.874,14), incluant un montant de deux millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante livres sterling (GBP 2.392.840,-) de capital et un montant de sept cent quatre-vingt-seize mille trente-quatre livres sterling et quatorze pence (GBP 796.034,14) de prime, et la preuve de la transférabilité des parts a été fournie au notaire instrumentant, qui le reconnaît par la délivrance d'une attestation par «MGP Empire S.à r.l.» ainsi qu'un certificat de «LIH Colchester».

- seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit (16.698) nouvelles parts de classe B par l'associé existant M. Henry Lloyd Richards, susmentionné, ici représenté par Florence Joubert susmentionnée.

Les parts de classe B sont émises avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part avec une prime d'émission de zéro virgule cent trente-deux millions six cent soixante-treize mille trois cent soixante-huit Pence (GBP 0,332673368) par part.

Le paiement pour la souscription par M. Henry Lloyd Richards, prénommé, se fait en espèces pour un montant total de vingt-deux mille deux cent cinquante-deux livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 22.252,98), incluant un montant de seize mille six cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling (GBP 16.698,-) pour le capital et un montant de cinq mille cinq cent cinquante-quatre livres sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 5.554,98) pour la prime, comme cela a été notifié au notaire soussigné.

En conséquence des souscriptions susmentionnées, la somme totale de trois millions deux cent onze mille cent vingt-sept livres sterling et douze pence (GBP 3.211.127,12) est dès à présent à disposition de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précitée, l'Article 6, alinéa A) des Statuts est amendé et prend la teneur suivante:

« **Art. 6.**

A) Capital émis

Le capital social de la société est fixé à vingt-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (GBP 24.959.199,-) divisés selon les classes de parts suivantes:

- mille (1.000) parts sociales de la classe A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale

- vingt-quatre millions neuf cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix-neuf (24.958.199) parts sociales de la classe B avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale

La Société peut émettre des parts de toute classe avec une prime.

Le capital de la Société est susceptible d'augmenter ou de diminuer par périodes en conformité avec les exigences légales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille huit cent quatre-vingt-quinze euros (2.895,- EUR).

Etant donné l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. JOUBERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21/12/2012. Relation: LAC/2012/61886. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032411/184.

(130039720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Aktua Asset Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.182.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of January,
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series A, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and registered with the Register of the State of Delaware under number 5224607 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Maï N'Diaye, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 17 January 2013, The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Aktua Asset Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2827 of 21 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.182 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 31 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2862 of 26 November 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand forty-two euro (EUR 69,042.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eighty-one thousand five hundred forty-two euro (EUR 81,542.-).

2 To issue sixty-nine thousand forty-two (69,042) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five euro cents (EUR 0.05) by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand forty-two euro (EUR 69,042.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to eighty-one thousand five hundred forty-two euro (EUR 81,542.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue sixty-nine thousand forty-two (69,042) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the “Subscriber”).

The Subscriber declared to subscribe for sixty-nine thousand forty-two (69,042) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium of five euro cent (EUR 0.05) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in outstanding receivables of an aggregate amount of sixty-nine thousand forty-two euro and five cent (EUR 69,042.05) (the “Contribution”).

The Contribution represents a value in aggregate amount of sixty-nine thousand forty-two euro and five cent (EUR 69,042.05).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the “Valuation Report”).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

“Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the sixty-nine thousand forty-two (69,042) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of five euro cents (EUR 0.05).”

The Valuation Report, which after having been signed “ne varietur” by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the sixty-nine thousand forty-two (69,042) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at eighty-one thousand five hundred forty-two euro (EUR 81,542.-) divided into eighty-one thousand five hundred forty-two (81,542) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le dix-huit janvier,

par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series A, une limited liability company régie par le droit des Etats-Unis, dont le siège social est au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au Registar of the State of Delaware, sous le numéro 5224607 (l’ “As-socié”),

représentée aux fins des présentes par Madame Maÿ N’Diaye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d’une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Aktua Asset Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2827 du 21 novembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.182 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2862, en date du 26 novembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf mille quarante-deux euros (EUR 69.042,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 81.542,-).

2 Émission de soixante-neuf mille quarante-deux (69.042) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-neuf mille quarante-deux euros (EUR 69.042,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 81.542,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre soixante-neuf mille quarante-deux (69.042) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire soixante-neuf mille quarante-deux (69.042) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances dû d'un montant total de soixante-neuf mille quarante-deux euros et cinq centimes (EUR 69.042,05) (l' "Apport").

L'Apport représente un montant total de soixante-neuf mille quarante-deux euros et cinq centimes (EUR 69.042,05).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport d'Evaluation").

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

"Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des soixante-neuf mille quarante-deux (69.042) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de cinq centimes d'euro (EUR 0,05)".

Le Rapport d'Evaluation, qui après avoir été signé "ne varietur" par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les soixante-neuf mille quarante-deux (69.042) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 81.542,-) divisé en quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-deux (81.542) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 janvier 2013, REM/2013/90. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027580/170.

(130034007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg "LionLead SCA", établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145123 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 682 du 30 mars 2009,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2231 du 7 septembre 2012.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Bertrand BARTHEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Madame Sophie LORINI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Coralie CZERWINSKI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat du rachat par la Société de 182.988 actions de commanditaires de catégorie B propres (les "Actions Rachetées"), ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR;

2. Annulation des Actions Rachetées;

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 18.298,80 EUR correspondant à la valeur nominale totale des Actions Rachetées afin de le réduire de son montant actuel de 93.287,20 EUR à 74.988,40 EUR;

4. Réduction la prime d'émission à concurrence d'un montant de 1.811.581,20 EUR afin de refléter le prix total d'achat des Actions Rachetées;

5. Modification subséquente des quatre premiers alinéas de l'article 6 des statuts de la Société;

6. Divers.

B) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie par-devant le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2012 n'a pu délibérer valablement, étant donné que le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint.

C) Que la présente Assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 12 novembre 2012; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

D) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

E) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 932.872 actions, divisées en 1 action de commandité, 309.999 actions de commanditaire de catégorie A et 622.872 actions rachetables de commanditaire de catégorie B, actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 232.555 actions, faisant 1 action de commandité, 155.000 actions de commanditaire de catégorie A et 77.554 actions rachetables de commanditaire de catégorie B, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, la Société détenant 182.988 actions rachetables de commanditaire de catégorie B propres dont le droit de vote est suspendu.

F) Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

G) Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prends acte et approuve le rachat par la Société de cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (182.988) actions rachetables de commanditaire de catégorie B, avec une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, dans le capital social de la Société ("les Actions Rachetées").

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'annulation des cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-huit (182.988) Actions Rachetées.

Troisième résolution

L'Assemblée, ayant examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingts Cents (18.298,80 EUR) afin de le ramener de son montant actuel de quatre quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et vingt Cents (93.287,20 EUR) à soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit Euros et quarante Cents (74.988,40 EUR) par voie annulation des Actions Rachetées, détenues par la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire, sans préjudice aux droits des tiers, la prime d'émission à concurrence d'un montant d'un million huit cent onze mille cinq cent quatre-vingt-un Euros et vingt Cents (1.811.581,20 EUR) afin de le ramener de son montant actuel de six millions cent soixante-six mille quatre cent trente-deux Euros et quatre-vingts Cents (6.166.432,80 EUR) à quatre millions trois cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante et un Euros et soixante Cents (4.354.851,60 EUR) afin de refléter le prix d'achat des Actions Rachetées.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions ci-avant, l'Assemblée décide de modifier les quatre premiers alinéas de l'article 6 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social (quatre premiers alinéas).** La Société a un capital social souscrit de soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit Euros et quarante Cents (74.988,40 EUR).

Le capital social de la Société se divise en:

- une (1) Action de Commandité détenue par le Gérant Commandité (ci-après l'"Action de Gérant Commandité" ou "Action de Commandité"), ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) et émise pour un prix d'émission de dix cents (0,10 EUR);

- trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) de catégorie A et émises pour un prix d'émission de dix cents (0,10 EUR) chacune (les "Actions A");

- quatre cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre (439.884) actions rachetables de Commanditaire ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) de catégorie B et émises pour un prix d'émission de dix euros (10,-EUR), composé de la valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) et d'une prime d'émission de neuf euros quatre-vingt-dix cents (9,90 EUR), chacune (les "Actions B")."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée à 11.30 heures.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. BARTHEL, S. LORINI, C. CZERWINSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61087. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013027869/105.

(130033614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**CPA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lux Dinvest S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.354.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

QUILVEST EUROPE S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B36.012 ("Quilvest Europe"),

Duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private deed.

The aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Quilvest Europe, represented as described above, requests the undersigned notary to act that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lux Dinvest S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 84, Grand-rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B173.354, incorporated by virtue of a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 3 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Company").

The aforementioned appearing party, represented as described above, acting as Sole Shareholder of the Company, requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company to "CPA Lux S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to modify article 1 of the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CPA Lux S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to modify article 2 of the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, including mezzanine loans, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also purchase and sell, directly or through any hand or office the Company may establish abroad, all types of supplies, goods and equipment, especially but not only those directly or indirectly necessary to companies operating telecommunication networks, supplying telecommunications and telecommunications network services, including, but not limited to, fixed or mobile telephony services, data transmission services and value-added telecommunication services.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte out précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

QUTLVEST EUROPE S.A., une société anonyme constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.012 («Quilvest Europe»),

Dûment représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quilvest Europe, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d'acter qu'elle est l'associée unique Associé Unique») de la société Lux Dinvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 84, Grand-rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.354 (ci-après la "Société") constituée selon un acte

reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en "CPA Lux S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CPA Lux S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société peut effectuer toutes transactions directement ou indirectement en relation avec l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, dont les prêts mezzanines, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également acheter et vendre, directement ou par n'importe quel moyen ou bureau que la Société pourrait établir à l'étranger, tous les types de fournitures, de biens ou d'équipements, en particulier, mais pas seulement, ceux qui sont directement ou indirectement nécessaires aux entreprises exploitant des réseaux de télécommunications, fournissant des services de télécommunications et des réseaux de télécommunications, y compris, mais sans s'y limiter, des services de téléphonie fixe ou mobile, des services de transmission de données et des services de télécommunication à valeur ajoutée.

La Société peut utiliser ses fonds en vue d'établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, de la manière qu'ils seront constitués de temps en temps et notamment, mais pas limité à, son portefeuille de titres, quelle que soit leur origine, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie d'investissements, souscriptions, prises fermes ou options, des titres ou droits et de les réaliser par voie de ventes, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également détenir des intérêts dans les sociétés de personnes et réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut également donner des garanties et donner des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations. La Société peut également gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur partie de ses actifs.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version en langue française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1517. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027871/144.

(130033714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

LuxOr Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.893.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

there appeared

1. Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118.883,

here represented by Mr Carl de La Chapelle, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 January 2013;

2. Orion Master II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 101.499,

here represented by Mr Carl de La Chapelle, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 January 2013;

3. Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140.853,

here represented by Mr Carl de La Chapelle, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 30 January 2013.

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the members of LuxOr Services, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.893, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2552 on 24 November 2010 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The appearing parties representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, up to eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 18,750) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each by the issuance of two hundred fifty (250) new shares, having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, against a contribution in cash.

2. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, up to eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 18,750) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each, by the issuance of two hundred fifty (250) new shares, having a par value of twenty five euro (EUR 25) each.

All of the two hundred fifty (250) new shares have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Mr Carl de La Chapelle, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 31 January 2013, which will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities,

for a total subscription price of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, so that the total amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 18,750) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25) each"

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois de février,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,
ont comparu

1. Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883,

représentée par Monsieur Carl de La Chapelle, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 janvier 2013;

2. Orion Master II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.499,

représentée par Monsieur Carl de La Chapelle, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 janvier 2013;

3. Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853,

représentée par Monsieur Carl de La Chapelle, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 janvier 2013.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de LuxOr Services, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.893, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2552 le 24 novembre 2010 (ci après la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à un montant de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25) chacune par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, contre un apport en numéraire.

2. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à un montant de dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25) chacune, par l'émission de deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune.

L'intégralité des deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles a été souscrite par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948,

représentée par Monsieur Carl de La Chapelle, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 janvier 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

pour un prix de souscription total de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250), dont l'intégralité a été affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, et le montant total de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 18.750), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25) chacune».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. de La Chapelle, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 février 2013. REM/2013/161. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027875/141.

(130033554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mobillix, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.420.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Mobillix" (hereinafter the "Corporation"), a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166420, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 11th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 639 dated March 10th, 2012, which articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), dated June 1st, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1667, on July 3rd, 2012

The meeting is chaired by Mr. Sinan SAR, employee, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Fabrice GEIMER, employee, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The meeting elected Mrs. Valérie FISSON, employee, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the thirty-one thousand (31,000) shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the accounting year of the Corporation;
2. Subsequent amendment of the paragraph 3 of article 8 of the Corporation's articles of incorporation; and
3. Subsequent amendment of article 18 of the Corporation's articles of incorporation.

After the foregoing was approved, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the end of the current accounting year of the Corporation, from June 1st to May 31st, so that the current financial year which has started on June 1st, 2012 terminates on December 31st, 2012.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decided to amend the paragraph 3 of article 8 of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

" **Art. 8. Paragraph 3.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day"

Third resolution

The general meeting further decided to amend article 18 of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

" **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year. "

There being no further business on the agenda, the chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Mobillix» (ci-après la «Société»), une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.420. La Société fut constituée suivant un acte du notaire instrumentant, reçu en date du 11 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 639 en date du 10 mars 2012, statuts qui ont été modifiés suivant acte reçu par

Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1667, le 6 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sinan SAR, employé, ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice GEIMER, employé, ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

L'assemblée choisit Madame Valérie FISSON, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme scrutatrice.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des trente-et-une mille (31.000) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification afférente du paragraphe 3 de l'article 8 des statuts de la Société; et
3. Modification afférente de l'article 18 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier la date de fin de l'exercice social de la Société en cours, du 1^{er} juin au 31 mai, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} juin 2012 se termine le 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier le paragraphe 3 de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Paragraphe 3.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a également décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, F. GEIMER, V. FISSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013027929/122.

(130033979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Meridiam PGGM DIF Infrastructure D1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.618.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-seventh day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company MERIDIAM PGGM DIF INFRASTRUCTURE D1 en liquidation, with registered office in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg number B 152618, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 9th April 2010, published in the Mémorial C number 1143 of the 1st July 2010.

The by-laws have been modified by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 12th May 2010, published in the Mémorial C number 1417 of the 10th July 2010.

The company was dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 18th December 2012, not yet formalised.

The corporate capital of the company is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,-) represented by five million (5.000.000) shares, with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

1. Report of the auditor to the liquidation;
2. Discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation;
3. Closing the liquidation;
4. Designation of the place where the corporate documents and the books will be deposited and kept during a period of five years;
5. Decision as to the detail of payments and distributions of the assets to the shareholders;
6. Miscellaneous;

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor for the liquidation, decides to approve the report of Certifica Luxembourg S.a r.l., having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, acting as the auditor on the liquidation of the company.

Second resolution

The meeting decides to give full discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting decides to close the liquidation.

Fourth resolution

The meeting decides that the books and the documents of the company will be kept during a period of 5 years at the registered office of the company.

Fifth resolution

The remaining assets of the company will be distributed to the shareholders according to the proportion of their participation in the share capital, after deduction of the fees due by the company after its liquidation.

The meeting grants to the liquidator all powers to carry out the remaining actions linked to the closing of the liquidation and in particular to liaise with the third party for the payment of the remaining fees and expenses, including taxes and to give full power to the liquidator to liaise with the Tax Administration to settle any amount due.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand six hundred and twenty-five Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MERIDIAM PGM DIF INFRA-STRUCTURE D1 en liquidation, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 5, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg numéro B 152618, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 09 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1143 du 1^{er} juin 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 mai 2010 et publié au Mémorial C numéro 1417 du 10 juillet 2011.

La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2012, en voie de formalisation.

Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Clôture de la liquidation;
4. Indication du lieu où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux;
5. Indication des mesures prises en vue du paiement et de la distribution des sommes et valeurs revenant aux actionnaires;

6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir donné lecture du rapport du commissaire à la liquidation, décide d'approuver le rapport de Certifica Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, commissaire chargé de la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au liquidateur et au commissaire chargé de la liquidation pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la société liquidée.

Cinquième résolution

Les avoirs restants, capital et comptes courants actionnaires de la Société seront remis aux actionnaires en proportion de leurs participations dans le capital social après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation.

L'Assemblée décide de donner au liquidateur tous les pouvoirs concernant toutes les actions à entreprendre dans le cadre de la clôture de la liquidation et plus particulièrement pour le suivi avec les tiers pour les paiements et les diverses charges incluant les taxes et d'octroyer tout pouvoir au liquidateur concernant le suivi avec les administrations fiscales pour payer les montants dus.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cent vingt-cinq euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027944/141.

(130033386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Moba Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.331.

L'an deux mille treize,

Le douze février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOBA FINANCE & CO S.A.", avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 5 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 446 du 1^{er} mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg

sous la section B et le numéro 112.331, au capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Carole GIOVANNACCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael ERNZERHOF, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge au conseil d'administration, à l'administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "MOBA FINANCE & CO S.A."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "MOBA FINANCE & CO S.A."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Monsieur Emile WIRTZ, administrateur de sociétés, demeurant à L-6140 Junglinster, 26, rue du Village.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs, à l'administrateur-délégué et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Giovannacci, L. Tran, M. Ernzerhof, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2013. Relation: LAC / 2013 / 6909. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027949/69.

(130033999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Monterey Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.566.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED,

Monterey Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 109.057,

here represented by Me Pawel Hermelinski, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Monterey Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 143.566, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 18 November 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 42, page 2008, dated 8 January 2009 (the "Company").

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2013 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company (or a date close to such date) (the "Interim Financial Statements");

2. Decision to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2013 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company;

3. Decision to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements, dated as of 21 January 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st January 2013 to the date of the present extraordinary general shareholder's meeting of the Company.

Third resolution

In compliance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder RESOLVES to (i) dissolve the Company, (ii) put it into voluntary liquidation and (iii) start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator of the Company:

Pandomus S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B146540 (the "Liquidator").

The Liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements as of 21 January 2013. The Liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The Liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder of the Company.

The Liquidator may pay advances on the liquidation proceeds after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Montery Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.057,

ici représentée par Me Pawel Hermelinski, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Monterey Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.566, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 novembre 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42, page 2008, en date du 8 janvier 2009 (la "Société").

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2013 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société (ou une date proche de celle-ci) (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décision d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2013 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société;

3. Décision de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Comptes Intérimaires, datés du 21 janvier 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2013 à la date de la présente assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société.

Troisième résolution

Conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de (i) procéder à la dissolution de la Société, (ii) la mettre en liquidation et (iii) commencer la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

Pandomus S.A. une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146540 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier aux Comptes Intérimaires du 21 janvier 2013. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs de réaliser et d'exécuter toutes les opérations telles que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale d'associé de la Société.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1221. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027950/137.

(130033517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Païperlek Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.387.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of February.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) PAI Europe V-1 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, with registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, here represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on February 19, 2013;

2) PAI Europe V-2 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, with registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, here represented by Mr Laurent Schummer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on February 19, 2013;

3) PAI Europe V-3 FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, with registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

here represented by Mr Laurent Schummer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on February 19, 2013; and

4) PAI Europe V-B FCPR, a Fonds Commun de Placement à Risques established under the laws of France, acting by its management company, PAI partners SAS, with registered office at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

here represented by Mr Laurent Schummer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given on February 19, 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Paiperlek Investments" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000), represented by ten million (10,000,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (reviseur(s) d'entreprises agree(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on thirty-first of December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The ten million (10,000,000) shares issued have been subscribed as follows:

- two million nine hundred seventy-nine thousand one hundred fifty (2,979,150) shares have been subscribed by PAI Europe V-1 FCPR, aforementioned, represented as stated above, for the price of twenty-nine thousand seven hundred ninety-one euro and fifty euro cent (EUR 29,791.50);
- two million nine hundred seventy-nine thousand one hundred fifty (2,979,150) shares have been subscribed by PAI Europe V-2 FCPR, aforementioned, represented as stated above, for the price of twenty-nine thousand seven hundred ninety-one euro and fifty euro cent (EUR 29,791.50);
- two million nine hundred eighty-two thousand nine hundred thirty (2,982,930) shares have been subscribed by PAI Europe V-3 FCPR, aforementioned, represented as stated above, for the price of twenty-nine thousand eight hundred twenty-nine euro and thirty euro cent (EUR 29,829.30); and
- one million fifty-eight thousand seven hundred seventy (1,058,770) shares have been subscribed by PAI Europe V-B FCPR, aforementioned, represented as stated above, for the price of ten thousand five hundred eighty-seven euro and seventy euro cent (EUR 10,587.70).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of hundred thousand euro (EUR 100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - i. Mr Benoît Chéron, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - ii. Mr Alexandre Prost-Gargoz, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - iii. Mr Patrick Mouterde, professionally residing at 232, rue de Rivoli F-75001 Paris, France; and
 - iv. Mr Laurent Rivoire, professionally residing at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de février,
par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1) PAI Europe V-1 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, ayant son siège social à 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, dûment représentée par Monsieur Laurent Schummer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing donnée le 19 février 2013,
- 2) PAI Europe V-2 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, ayant son siège social à 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

dûment représentée par Monsieur Laurent Schummer, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing le 19 février 2013,

3) PAI Europe V-3 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, ayant son siège social à 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

dûment représentée par Monsieur Laurent Schummer, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing donnée le 19 février 2013,

et

4) PAI Europe V-B FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, établi sous les lois de France, agissant par sa société de gestion, PAI partners SAS, ayant son siège social à 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France,

dûment représentée par Monsieur Laurent Schummer, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing donnée le 19 février 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Païperlek Investments» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations en vue de sa réalisation par la vente, l'échange ou autre.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer

son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2013.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les dix millions (10.000.000) de parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- deux millions neuf cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante (2.979.150) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-1 FCPR, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix de vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze euros et cinquante centimes d'euros (EUR 29.791,50);

- deux millions neuf cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante (2.979.150) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-2 FCPR, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix de vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze euros et cinquante centimes d'euros (EUR 29.791,50);

- deux millions neuf cent quatre-vingt-deux mille neuf cent trente (2.982.930) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-3 FCPR, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix de vingt-neuf mille huit cent vingt-neuf euros et trente centimes d'euros (EUR 29.829,30); et

- un million cinquante-huit mille sept cent soixante-dix (1.058.770) parts sociales ont été souscrites par PAI Europe V-B FCPR, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix de dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et soixante-dix centimes d'euros (EUR 10.587,70).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cent mille euros (EUR 100.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

i. Monsieur Benoît Chéron, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ii. Monsieur Alexandre Prost-Gargoz, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

iii. Monsieur Patrick Mouterde, demeurant professionnellement à 232, rue de Rivoli F-75001 Paris, France; and

iv. Monsieur Laurent Rivoire, demeurant professionnellement à 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, France.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.Schummer, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 février 2013, REM/2013/248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027342/560.

(130032895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 341.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.918.

In the year of two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM II (Lux) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 152918, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on April 30, 2010, published on June 25, 2010 in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1310 (the "Company").

The articles were amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary on May 17, 2011 published on June 9, 2011 in the Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1247, page 59841.

The extraordinary general meeting was presided by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Me Fleur MARCHAL, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting appointed as Scrutineer Me Matthias SCHMIDT, Lawyer, professionally residing in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting, by the proxy holders representing the members holding the corporate capital of the Company including the Company itself as holder of its own corporate units, and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of eight hundred forty one thousand and four hundred United States Dollars (USD 841,400) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

- 1) Reduction of the corporate capital of the Company by an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000);
- 2) Cancellation of five hundred thousand (500,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each held by the Company;
- 3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;
- 4) Elimination of the references to the supervisory board of the Company and deletion of those articles referring to such supervisory board, namely title IV constituted by articles 20 to 22;
- 5) Any other business.

III- Then, the extraordinary general meeting of the Company, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via separate and unanimous votes, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of five hundred thousand United States Dollars (USD 500,000) to bring it from its present amount of eight hundred forty-one thousand and four hundred United States Dollars (USD 841,400) to the amount of three hundred forty-one thousand and four hundred United States Dollars (USD 341,400) by the cancellation of five hundred thousand (500,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each held by the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to cancel the five hundred thousand (500,000) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1) each held by the Company.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital is set at three hundred forty-one thousand and four hundred United States Dollars (USD 341,400) represented by three hundred forty-one thousand and four hundred (341,400) corporate units, having each a par value of one United States Dollar (USD 1)”.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to eliminate title IV of the articles of association of the Company by deleting articles 20 to 22 of the said articles of association and further resolves that the subsequent title and its articles are to be renumbered accordingly.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand two hundred fifty Euros (EUR 1,250.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société PALLINGHURST CONSOLIDATED II (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 152918, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, le 30 avril 2010, publié le 25 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1310, page 62844 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du notaire instrumentant, le 17 mai 2011, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1247, page 59841.

L'assemblée générale extraordinaire fût présidée par Monsieur Luís MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigna comme Secrétaire Maître Fleur MARCHAL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigna comme Scrutateur Maître Matthias SCHMIDT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituèrent le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les mandataires représentant les associés y comprise la Société comme détenteur de ses propres parts sociales et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le Président déclara et requerra le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de huit cent quarante et un mille quatre cent dollars américain (USD 841.400) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 500.000);
- 2) Annulation des cinq cent mille (500.000) parts d'une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1) chacune détenues par la Société;
- 3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

4) Elimination de toutes les références faites au conseil de surveillance et suppression des articles y faisant référence, à savoir le titre IV composé des articles 20 à 22 des statuts de la Société;

5) Divers.

L'assemblée générale des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par votes unanimes les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société à concurrence pour un montant de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000) pour le porter de son montant actuel de huit cent quarante et un mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 841.400) au montant de trois cent quarante et un mille et quatre cents Dollars des États-Unis (USD 341.400) par l'annulation des cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune détenues par la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés décide d'annuler les cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune détenues par la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la société de façon à refléter les résolutions ci-dessus, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent quarante et un mille et quatre cents Dollars des États-Unis (USD 341.400) représenté par trois cent quarante et un mille et quatre cents parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune».

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'éliminer le titre IV des statuts de la Société par la suppression des articles 20 à 22 et décide que les titre et articles seront renumérotés conformément aux modifications.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, F. MARCHAL, M. SCHMIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60629. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013027998/142.

(130033524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Tracol Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 132.670.

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Tracol Construction S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132670, (la

"Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2624 du 16 novembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2798 du 19 novembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rico MAROCHI, administrateur de société, demeurant à L-4519 Differdange, 46, Cité Breinfeld.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HILGER, expert-fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fernand CAIXINHA, administrateur de société, demeurant à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiler-la-Tour."

2. Acceptation de la démission de Monsieur Christian KOCH de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société et décharge à lui accorder pour l'exercice de ses mandats jusqu'à ce jour.

3. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Fernand CAIXINHA pour une nouvelle période de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-5280 Sandweiler, Z.I. Rohlach à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté, et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiler-la-Tour."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Christian KOCH de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société et décide de lui donner décharge pour l'exercice de ses mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Fernand CAIXINHA pour une nouvelle période de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. MAROCHI, L. HILGER, F. CAIXINHA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2013. LAC/2013/2985. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013028095/68.

(130033840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Springre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.329.

—
Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir Keimpe Reitsma, a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- des gérants, à savoir Keimpe Reitsma, Danielle Buche, Sofia Silva, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030759/19.

(130037126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Star Parks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.308.675,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.316.

—
- Depuis le 2 janvier 2012, le siège social de l'associé GSC EUROPEAN CDO I-R S.A. est situé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Le siège social de l'associé UniCredit Bank AG se situe au 14 Arabellastrasse, 81925 Munich, Allemagne.

- La nouvelle adresse de l'associé Wouter Dekkers se situe au 1 Havenweg, 6987 EP Giesbeek, Pays-Bas.

- La nouvelle adresse de l'associé Cees Kikstra se situe au 11 Schrauwenhof, NL 4837 CW Breda, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030762/15.

(130037430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Vencorp S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.259.

—
Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENCORP S.C.A SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013031441/12.

(130037697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.
